

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- La formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier vise l'acquisition des compétences requises pour exercer le métier d'ambulancier



6 mois  
801 heures



09h00 - 12h30  
13h30 – 17h00



Tout public



IFPS Privas

### Contact

- Fatima LEMAITRE AJEKNA  
04 75 20 16 02  
fatima.lemaitre-ajekna@ahsm.fr

### Prérequis

- Sans condition de diplôme  
Les candidats doivent :
- Avoir le permis de conduire hors période probatoire, conforme à la réglementation en vigueur et en état de validité
- Avoir effectué un stage d'orientation professionnelle de 70h dans une entreprise de transport sanitaire ou un service hospitalier d'ambulancier.

### Formateurs et intervenants

- **Sabine MAUREL et Thomas VASSAS**  
Infirmiers
- Equipe pédagogique IFPS + Intervenants extérieurs selon domaines d'expertise

### Organisation de la formation

- **801 heures** soit
  - **556 heures** de théorie
  - **245 heures** de stage

### Moyens pédagogiques

- Cours magistraux et TD
- Ateliers et travaux en groupe
- Travaux pratiques
- Stages sur sites qualifiants pour la formation pratique
- Analyse de la pratique

## PROFESSION D'AMBULANCIER

L'ambulancier est un professionnel de santé et du transport sanitaire.

Au sein de la chaîne de soins ou de santé, sur prescription médicale ou en cas d'urgence médicale, la prise en charge et le transport de malades, de blessés dans des véhicules de transport sanitaire adaptés, pour des raisons de soins ou de diagnostic.

Il exerce son activité au sein d'une entreprise privée, d'un établissement de santé ou dans un Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR).

## APTITUDES REQUISES

- **Aptitudes physiques**
  - Bonne condition physique pour mobiliser et aider à déplacer les personnes transportées
  - Capacité à être à l'écoute des besoins des personnes
- **Autres prédispositions**
  - Capacité d'observation, d'analyse et de synthèse
  - Sens des responsabilités, respect des procédures et protocoles
- **Contre-indications**
  - Contre-indications aux vaccinations
  - Affections psychopathologiques et physiques incompatibles avec la profession attestée par un médecin ARS

## Modalités de suivi et d'évaluation

- L'évaluation des compétences acquises par les élèves est effectuée tout au long de la formation.
- L'élève doit obtenir une note au moins égale à 10/20 pour chaque BLOC.
- A chaque stage, les responsables de l'accueil et de l'encadrement de l'élève évaluent son niveau d'acquisition pour chacune des unités de compétences.
- Au terme des 3 stages, chaque compétence est validée par l'obtention d'une note au moins égale à la moyenne.

## Supports pédagogiques

- Supports de cours (format papier ou multimédia)
- Tablettes Ipad
- Accès WIFI
- Salle informatique
- Centre de documentation
- Salles de travaux pratiques
- Salle de situation simulée

## Tarif et Nombre de stagiaires

- Frais d'inscription : **60 €**
- Formation relevant de la gratuité, financement Conseil Régional
- Coût formation professionnelle continue  
OPCO/ANFH/UNIFAF... :  
**7 506 €**
- Dossier d'inscription à télécharger sur notre site internet :  
**[www.ifpsprivas.ahsm.fr](http://www.ifpsprivas.ahsm.fr)**
- **24 élèves par promotion**

## CONDITIONS D'ACCES A LA SELECTION

- Deux voies d'accès :
  - Soit sur concours d'entrée avec admissibilité sur dossier (dispenses possibles) et épreuve orale d'admission
  - Soit sur dossier d'admission uniquement pour les auxiliaires ambulanciers ayant exercé au minimum 1 an en continu sur les 3 dernières années
- Se référer au dossier d'inscription au concours d'entrée car les modalités d'entrée sont différentes en fonction de votre parcours antérieur.

## FORMATION THEORIQUE

Module 1	Relation et communication avec les patients et leur entourage	70 H
Module 2	Accompagnement du patient dans son installation et ses déplacements	70 H
Module 3	Mise en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés et réajustement	35 H
Module 4	Appréciation de l'état clinique du patient	105 H
Module 5	Mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence	105 H
Module 6	Préparation, contrôle et entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre	07 H
Module 7	Conduite du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de l'itinéraire adapté à l'état de santé du patient	21 H
Module 8	Entretien du matériel et des installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre et prévention des risques associés	35 H
Module 9	Traitement des informations	35 H
Module 10	Travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques	70 H
	Suivi pédagogique	3 H

## STAGES

- Prospection des terrains de stage par l'institut.
- 3 périodes de stage de 2 ou 3 semaines, à réaliser en court ou moyen séjour (personnes âgées ou handicapées, pédiatrie), Urgences, SAMU ou SMUR, entreprise de transport sanitaire (au choix de l'apprenant).